

Arrêté portant avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

**Le recteur de l'académie de Paris,
recteur de la région académique d'Île-de-France,
chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France**

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat (structure du corps des adjoints administratifs, fonctions et modalités de recrutement) ;

VU le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

ARRÊTE

Article 1 : Les adjoints administratifs dont les noms suivent sont inscrits, au choix, au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe au titre de l'année 2024 :

Civilité	Nom	Prénom	Affectation
Madame	JOVIGNAC	Maud	SERVICE RECTORAL MAISON DES EXAMENS D'ARCUEIL
Madame	KATOA	Malia Vaimalama	VICE RECTORAT TOM WALLIS ET FUTUNA
Madame	OUSCHENE	Horria	UNIVERSITE SORBONNE UNIVERSITE
Madame	TANJAH	Haja	SERVICE RECTORAL MAISON DES EXAMENS D'ARCUEIL

Article 2 : La Secrétaire Générale de l'académie de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 26 juin 2024

Pour le recteur de la région académique Ile de France,
recteur de l'académie de Paris,
chancelier des universités,
Pour la secrétaire générale de l'enseignement scolaire,
Et par délégation,
Le secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines,



Thibaut PIERRE